

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Novembre 2016

N°50

Editorial

La manifestation du 2 Novembre « Hospitalité d'hier et d'aujourd'hui » a mis sur le devant de la scène notre commune de Cognin les Gorges. Ce fut une belle journée... car au delà de tous les débats politiques et médiatiques actuels autour du sujet des migrants, ce temps fort a réussi à mettre en avant l'humanité, l'intelligence et la convivialité.

L'humanité pour les rencontres, les témoignages de réfugiés heureux qu'on prenne le temps, l'attention de revenir sur leur expérience.

L'humanité pour l'échange culturel, car nous devenons plus homme lorsqu'on s'ouvre sur l'autre, essaie de comprendre sa culture et son histoire.

L'intelligence, la connaissance pour les apports des intervenants passionnés et passionnants, qui ont modifié nos représentations, qui ont montré que rien n'est jamais simple, et qu'il faut se méfier de tous les raccourcis coutumiers de notre époque.

L'intelligence pour le bel enchaînement de la journée de mercredi avec ses temps tous différents et complémentaires, et le film de Ritty Panh, diffusé le dimanche suivant au Méliès à Saint Marcellin, film plein d'émotion et de poésie sur un vécu horrible, mais dernière «pièce manquante» du puzzle pour comprendre le chemin de ces réfugiés.

La convivialité pour cette aventure collective où l'implication, l'engagement de chacun a fait de cet événement une réussite.

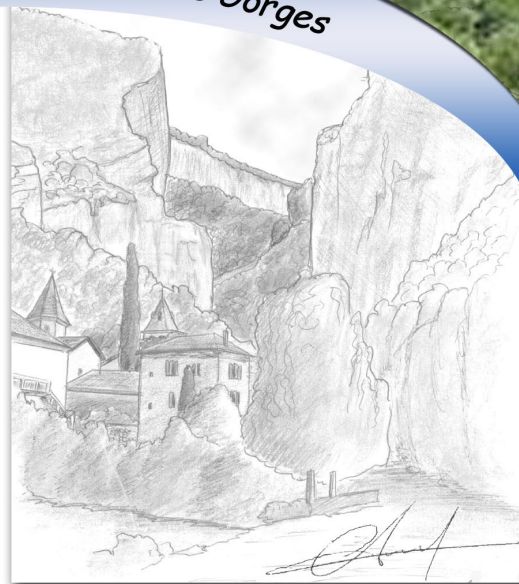
La convivialité car c'est dans ces moments de travail, de stress vers un objectif de réussite qu'on apprend à se connaître et découvre les personnalités de chacun.

Depuis longtemps, nous voulions revenir sur ce temps fort de notre village, tout seul nous n'y serions pas parvenu.

Merci à tous les partenaires, Association de Coordination Culturelle du Royans, le Grand Séchoir, la Médiathèque de Saint Marcellin, au Réseau Traces, au Syndicat Mixte du Pays de Saint Marcellin, à tous ceux qui, au quotidien, s'impliquent dans ces structures. Leur aide et leurs compétences respectives ont été précieuses.

Nous en sommes tous sortis grandis.

Patrice FERROUILLAT , Maire de Cognin les Gorges



Sommaire

En direct des conseils.....2	Journées du patrimoine.....8
En parcourant les rues	Biennale nord en sud
Point travaux, pyrale du buis ..4	Apiculture, Ampoules
ligne 5000.....5	Questionnaire logement.....9
Vie du village	Boules lyonnaise10
foyer rural 5	Brûlage végétaux
Activités sportives6	CCAS
Info TAP	Info expo.....11
Infos mission locale 7	vœux du Maire
	Etat civil12

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL
MUNICIPAL du 06 Septembre 2016

I/CONVENTION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE DE LA CANTINE POUR DES COURS DE SOPHROLOGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Aiello, habitante de la commune de Cognin-les-Gorges a formulé une demande de location de la salle de la cantine pour pouvoir proposer des cours de sophrologie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal indiquent à Monsieur le Maire qu'il n'est pas souhaitable pour l'instant de louer les salles communales pour des activités hors associatives.

Cependant, le Conseil Municipal propose de mettre à disposition la salle de la cantine à titre gratuit pendant une année.

En échange de cette mise à disposition il sera proposé à Mme Aiello de mettre en place sur un trimestre scolaire une activité « détente et relaxation » dans le cadre périscolaire à titre bénévole.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de proposer à Mme Aiello de signer une convention avec la commune afin de finaliser cet échange et charge Monsieur le Maire de faire aboutir cette décision.

II/ RETRAIT ARRETE MUNICIPAL DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DES POPU- LATIONS DES LOUPS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet du 22/08/2016 qui demande le retrait de l'arrêté municipal n°2016-21 du 21/07/2016 concernant la mise en place d'un plan de gestion des populations des loups.

Le cadre juridique consacrant le loup comme espèce protégée et le préfet étant seul compétent pour autoriser, par arrêté, des opérations de tirs de défense contre le loup, entachent l'arrêté par la commune d'illégalité.

L'arrêté n°2016-21 du 21/07/2016 est donc retiré.

COMPTE RENDU du CONSEIL
MUNICIPAL du 26 Septembre 2016

I/EMPRUNT CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg du village (aménagement patrimonial, réseaux eaux pluviales, enfouissement des réseaux électriques et téléphone):

MONTANT DU DEVIS EN HT 708 430 €

- subventions 276 647 €
- autofinancement par la commune (hors emprunt) 81 783 €
- emprunt 350 000 €

Il rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de contracter un prêt pour équilibrer ce plan de financement. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve à l'unanimité des membres présents dans le principe le projet qui est présenté et décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 350 000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,0646% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 05/11/16

La première échéance sera fixée au 05/02/2017

Synthèse:

- durée: 240 mois
- taux client: 1,15 % en annuel
- taux résultant de l'annuité réduite: 1,0646 % en annuel
- si date de versement des fonds: 05/11/2016
- si date de la première échéance: 05/02/2017
- échéance annuelle constante réduite
- toutes les échéances seront fixées au 05 février de chaque année
- frais de dossier: 0.20% du financement

II/ MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON CARRAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de partenariat entre les communautés de communes du sud grésivaudan et les communes pour le développement touristique du sud grésivaudan, avec comme « fil rouge » la vélo-route.

A travers ce projet la municipalité de Cognin-les-Gorges s'est positionnée en tant que commune pouvant proposer un hébergement de type gîte touris-

En direct des conseils.....

tique et le choix du bâtiment s'est porté sur une réhabilitation de la Maison Carral.

Une demande d'expertise de faisabilité du projet a été lancée auprès de la région.

Compte tenu du calendrier imposé par le Département (Ordre de services aux entreprises devant être signés pour la fin du mois de juin 2017), un appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude des travaux de réhabilitation de la maison Carral doit être lancé mi- octobre 2016.

Ce marché comportera deux tranches :

- la première qui est une tranche ferme porte sur l'étude architecturale du bâtiment et devra indiquer le coût des travaux de réhabilitation.
- la seconde qui est une tranche conditionnelle porte sur la maîtrise d'œuvre des travaux.

La municipalité se réserve le droit de ne pas faire aboutir le projet s'il s'avère que le coût des travaux ne rentre dans le cadre budgétaire fixé par la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des recherches de financement dans le cadre de subvention sont en cours.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Octobre 2016

I/ PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE ELECTRICITE RUE DE MALLEVAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu de prolonger l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sur la rue de Mallevall. Il demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement proposé par le SEDI comme suit :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 20 071 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 20 071 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil, entendu cet exposé

1-Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 20 071 €

Financements externes : 20 071 €

Participation prévisionnelle : 0 €

II/ RETOUR SUR L'EXPERTISE TOURISTIQUE POUR LA MAISON « CARRAL »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le 1^{er} retour sur l'expertise touristique de la Maison Carral effectuée par M.Matray du Cabinet MLV Conseil.

Le rapport définitif en présence des interlocuteurs de la Région sera présenté le lundi 14 novembre à l'espace régional Auvergne Rhône Alpes à Grenoble.

III/ PLU / DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le déroulement de la réunion qui a eu lieu le 26 octobre 2016 pour l'élaboration du PLU.

Celle-ci concernait le diagnostic environnement de la commune qui doit être élaboré par Grégory Agnello, Chef de Projet du Cabinet d'Etude.

Le diagnostic environnement définitif sera fourni fin novembre et sera publié sur le site de la commune.

IV/COLLABORATION APLOMB

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la collaboration avec l'association Aplomb pour les travaux de reconstruction du Lavoir au Parc St Joseph.

Ce chantier sera encadré par l'architecte de l'association.

Des premières esquisses ont été fournies.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de renouveler sa collaboration avec l'association Aplomb.

Le chantier est prévu pour le mois de février.

V/COMITE DE SITE ENS

La 1^{ère} réunion de Comité de Site pour l'ENS des Gorges du Nan s'est tenue le lundi 24 octobre 2016 à la salle des fêtes de la commune.

Le compte rendu de cette première réunion est en ligne sur le site de la commune

En parcourant les rues.....

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Après le bitumage du Chemin des Réchauds et de la Rue de la Charrière (étape hors aménagement), la meule de la Place de la Vieille Eglise a été déplacée par l'entreprise Chambard. La préparation des sols est en cours en vue de la pose des bordures et pavés réalisée par l'entreprise Sport et Paysage. Les travaux s'effectueront dans le sens de la descente à partir de la Vieille Eglise jusqu'au carrefour de la Rue de Mallevall, dans un premier temps. Suivra l'aménagement de la Place de la Fontaine et la Rue de Mallevall. Celle-ci sera rendue carrossable provisoirement.

Le 5 Octobre, une coupure d'électricité a permis de basculer le réseau aérien sur le souterrain. La suppression des poteaux et des câbles suivra ; par contre les travaux concernant le réseau Télécom se feront ultérieurement. Les travaux progressent du haut du village vers le bas. Jusqu'au parking du château début décembre puis le reste à la fin décembre suivant la météo.

Attention, la rue de la Vieille Eglise est fermée à la circulation jusqu'au 20 décembre même les soirs et les week-ends.



L'INVASION DE LA PYRALE DU BUI (extraits de Grenoble Mag)

Une multitude de papillons blancs tournoie autour des lampadaires : c'est la Pyrale du buis, non nuisible à ce stade, mais redoutable à l'état de chenille.

Le soir, le spectacle a de quoi surprendre : des centaines de papillons s'agitent autour de l'éclairage public, tapissent les murs des maisons, s'invitent dans les intérieurs.

Originaires d'Asie, ce papillon nocturne, vraisemblablement arrivé en France au milieu des années 2000, est une espèce envahissante dont la chenille fait des dégâts considérables sur les buis. Elle figure sur la liste d'alerte de l'Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP), et n'a en Europe aucun prédateur naturel.

Greg-MAG a interrogé Jacques Ginet, spécialiste de la biodiversité au service des espaces verts de la ville de Grenoble :

- *La chenille est-elle urticante ?*

Non, et ne représente aucun danger pour l'homme.

- *Comment la détruire ?*

Si on le savait, il y en aurait beaucoup moins ! Actuellement, le seul moyen de lutte qui a une efficacité prouvée est le traitement avec du Bacille de Thuringe quand la chenille est jeune, ce qui nécessite entre 4 et 10 traitements par an suivant les sites. A noter que le traitement au BT en zone naturelle n'est pas envisageable pour deux raisons :

- Accessibilité du site pour le matériel de pulvérisation

- Risque pour l'environnement, surtout la biodiversité et les espèces endémiques

- *Comment se prémunir du papillon ?*

La meilleure façon de se prémunir des papillons est de détruire les chenilles et les œufs pondus par la génération précédente.

Pour les zones d'habitation, certains bricoleurs ont fabriqué des pièges à grande capacité avec une lampe halogène, un ventilateur et un grand sac en toile légère type étamine ou filet à petite maille. Ce matériel permet de capturer de nombreux papillons en une nuit et ainsi de réduire la nuisance due à son vol nocturne dans les habitations. Mais cette technique trouve très vite ses limites en bordure d'espaces naturels colonisés par les buis.

- *Combien de temps cela va durer ?*

Si on le savait, le problème serait déjà presque résolu !!! Il y a jusqu'à trois générations par été, c'est-à-dire des vols de papillons plus ou moins importants entre juin et octobre. L'animal hiverne sous forme de petites chenilles dans les bourgeons du buis. Et le cycle recommence chaque printemps. La sortie de l'hivernage se fait entre avril et mai.

- *Y a-t-il des moyens de lutte ?*

Dans le milieu naturel, il n'y a encore aucune méthode qui puisse surmonter la rapidité de reproduction du papillon.

Une femelle pond entre 200 et 300 œufs dont une moitié environ sont des mâles. 6 semaines plus tard, il éclot 100 femelles environ. 6 autres semaines plus tard, il y a 10 000 femelles, et à la troisième génération, 4 mois et demi après le premier vol, il y a 1 000 000 de femelles qui vont pondre 2 000 millions d'œufs, donc autant de jeunes chenilles pour l'année suivante.

En parcourant les rues.....

-Et est-ce qu'il y a un risque de propagation à d'autres espèces que le buis ?

Pour le moment cette espèce de papillon ne pond que sur les buis à l'exclusion de toute autre plante. Des recherches sont en cours depuis 2011 (le projet Save Buxus), mais il faudra probablement une dizaine d'années avant de trouver une méthode de lutte efficace à grande échelle. Des essais sont menés avec un parasitoïde du genre Trichogramme.

TRANSPORT LIGNE 5000

Sur la ligne 5000 (Pont-en-Royans/Grenoble), le départ d'un deuxième service à 7h55 est effectif à Cognin-les-Gorges depuis le 1^{er} Septembre 2016. Plusieurs années de négociations ont été nécessaires pour cette amélioration, et elles continuent pour une tarification plus équitable.

Vie du village...

FOYER RURAL

VOGUE ANNUELLE

Cette année la vogue a eu lieu du 5 au 7 août .

Traditionnellement c'est par le concert qu'ont commencé les festivités le vendredi soir. Encore deux très bons groupes locaux se sont produits sur scène.

Tout d'abord PULS'N WOOD, duo plein d'énergie qui a su captiver le public avec leur Didgeridoo et Cajon.



Puis se fut le tour d'HOLOPHONICS, Groupe puissant et mélodique qui est déjà passé à deux reprises sur la scène de Cognin-les-Gorges. En 2007, 2010 puis cette année afin de nous présenter leur 3ème album qui est en préparation.



Cette année , le foyer rural a décidé d'animer les après-midis de la vogue avec des Concours de pétanque, le samedi avec 71 doublettes et le challenge Vincent Simoens avec 24 triplettes mixte le dimanche .



Nouveauté également cette année, une initiation au tir biathlon laser et la venue d'un taureau mécanique .



Les Baptêmes de parapente n'ont malheureusement pas ou peu pu voler à cause de la météo peu propice .



Le bal mousse du samedi soir a été un succès comme chaque année et très apprécié des jeunes.



Le repas ravioles suivi du bal populaire où l'équipe du foyer rural a pu relâcher la pression avec le «traditionnel» Pakito afin de clôturer cette vogue, qui comme chaque année s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur .

Le foyer rural remercie la Mairie pour le magnifique feu d'artifice.

Les festivités terminées, l'équipe du foyer et ses bénévoles ont dû faire face au rangement et au nettoyage.



Un grand merci à tous et à l'année prochaine!



Samedi 19 novembre a eu lieu la SOIREE BEAUJOLAIS DINATOIRE à la salle des fêtes du village. Malgré le peu de monde présent, cette soirée fut agréable et conviviale. Le mini concours de belote a été remporté par Thierry Wilhelm et Frédéric Dupuis.



Vendredi 2 décembre à 19H à la Mairie aura lieu l'Assemblée générale du Foyer Rural . N'hésitez pas à venir participer à la vie du village en donnant un peu de votre temps ou apporter vos idées.

Vie du village...

ACTIVITES PROPOSEES PAR LE FOYER RURAL DE COGNIN LES GORGES

Activités sportives proposées par **Gisèle** (tél 04-57-33-15-72 ou gisele.38@sfr.fr)

Lundi **Stretching** 18h à 19h
Mercredi **Gym séniors** 9h à 10h
Mercredi **Step** 18h30 à 19h30
Jeudi **Gym** 19h à 20h



Activité sportive proposée par **Laura** (tél 06-88-26-20-66 ou laura.durand38@orange.fr)

Mardi **Zumba** 20h à 21h

Activité sportive proposée par **Renée Mary**

Les 2ème et 4ème Jeudi du mois **danse libre** 17h30 à 19h

Activité sportive proposée par **Pierre Piccarreta** (tél 06-87-88-74-97)

Danse de salon

Lundi cours débutants 19h15 à 20h15
Lundi cours confirmés 20h15 à 21h15
Mardi cours révisions débutants 18h à 19h
Mardi cours révisions confirmés 19h à 20h



Yoga

Samedi 9h30 à 11h

Activité proposée par **Aiello-Cajat Nathalie** (cajat.nathalie@gmail.com)

Sophrologie

Jeudi 18h15 à 19h15 (à la cantine)



ET CONCERNANT LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE COGNIN-LES-GORGES

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, les élèves de l'école primaire de notre village bénéficient tous les mardis d'un temps de relaxation pendant 45 minutes.

En effet **Mme AIELLO Nathalie**, sophrologue et résidente dans notre village, fait profiter à nos enfants de son expérience professionnelle. Elle intervient pendant l'heure du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) tous les mardis de 15h10 à 16h10 et jusqu'aux vacances de Noël.

Mme AIELLO Nathalie prend en charge des groupes de 8 à 10 élèves tous niveaux confondus, CE2-CM1-CM2, dans la salle des maitres. Tous les autres élèves sont répartis comme d'habitude par classe dans la cantine, dans la salle des fêtes et dans la cour de récréation si le temps le permet. Nous rappelons que les enfants sont encadrés par **Laetitia Malandrino**, **Christelle Bonavia**, **Anais Balducci** et sont grandement secondées par **Mireille Reynaud-Dulaurier** et **Martine Repellin**, bénévoles et très fidèles au poste ! Les activités proposées sont des jeux de société, des créations manuelles collectives et des jeux extérieurs et intérieurs à thèmes et jeux libres. Actuellement les enfants préparent de jolis créations manuelles pour Noël. **Merci à l'équipe et à Mme Aiello Nathalie pour leur enthousiasme et leur implication !**

Vie du village...

INFORMATIONS MISSION LOCALE



MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

PARRAINAGE JEUNE ENTREPRISE : Ensemble pour réussir

✓ QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE ?

Un dispositif en faveur des jeunes éloignés du marché du travail, qui s'inscrit en appui des politiques publiques d'insertion professionnelle et de lutte contre les discriminations.

Il met en relation un(e) « parrain /marraine» disposant d'une expérience professionnelle reconnue avec un(e) « filleul(e) » rencontrant des difficultés d'intégration professionnelle.

Le parrain n'est ni un recruteur ni un tuteur en entreprise. C'est un tiers médiateur. **Il établit des passerelles entre une personne en recherche de débouchés et le monde professionnel.**

✓ QUI SONT LES PARRAINS/MARRAINES ?

Salariés, chefs d'entreprises, élus, jeunes retraités issus du monde économique ou institutionnel. Ils s'engagent bénévolement dans la démarche solidaire et citoyenne qu'est le parrainage.

- Ils disposent d'un réseau professionnel localement actif
- Ils ont des capacités de médiation (écoute, discrétion, ouverture d'esprit, valorisation d'autrui)
- Ils souhaitent faire bénéficier de leurs connaissances et de leurs expériences d'un secteur d'activité, du marché du travail, des attentes des recruteurs...

✓ QUI SONT LES FILLEUL(E)S ?

De jeunes adultes suivis par la Mission Locale répondant à l'un des critères suivants :

- Manque de réseau relationnel, notamment professionnel
- Besoin de connaissances sur une filière professionnelle, un métier
- Niveau de formation ou de qualification parfois faible
- Risque de discrimination en raison de son âge, de son sexe, de son origine ethnique ou sociale, d'un éventuel handicap (...).

✓ LE PARRAINAGE : DES BÉNÉFICES PARTAGÉS

} Pour le filleul, c'est :

- Acquérir ou retrouver une confiance en soi
- Se familiariser avec le monde du travail et les attentes des employeurs
- Recevoir des conseils adaptés aux réalités économiques

} Pour le parrain, c'est :

- S'épanouir dans la transmission d'un savoir, la relation d'aide
- Conseiller et faire bénéficier de son expérience
- Intégrer un réseau actif porté par une structure expérimentée

} Pour l'entreprise, c'est :

- Développer un partenariat étroit avec la Mission Locale et son réseau d'entreprises
- Valoriser son image en intervenant localement sur l'insertion professionnelle des jeunes

} Pour la Mission locale, c'est :

- Développer et s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels facilitant les rencontres jeunes/employeurs du territoire.

✓ LA DUREE DE LA L'ACTION :

Nous préconisons un parrainage de 3 mois à raison de 2 rendez-vous mensuels.

VOS CONTACTS PARRAINAGE A LA MISSION LOCALE

Cécile TABARDEL, responsable emploi

Maud de ROSSI, conseillère relations entreprises

Tél : 04 76 38 83 42

cecile.tabardel@pays-saint-marcellin.fr

maud.de.rossi@pays-saint-marcellin.fr



Vie du village...

JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées européennes du patrimoine se sont déroulées les samedi 17 et dimanche 18 Septembre 2016.

À cette occasion, quatre visites du village et de ces monuments notoires ont eu lieu.

Malgré le temps maussade de ce week-end et les rues en travaux, une cinquantaine de courageux passionnés ont répondu présent à l'invitation de la commune pour découvrir ou redécouvrir notre histoire rurale, artisanale, et industrielle. À cette occasion une exposition photos, initialement prévue dans les rues du village s'est tenue dans la vieille église.

Nous profitons de ce numéro pour remercier toutes les personnes qui ont prises part à cet événement en mettant à disposition les lieux de visite ou en prêtant le grain, qui une fois par an permet à la pierre à dime de prendre un peu de service.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles visites dont une devrait se dérouler le soir. Surprise au rendez-vous!!!

BIENNALE NORD EN SUD, un après midi au coeur du Laos

Hospitalités d'hier et d'aujourd'hui, regards pluriels sur le centre d'accueil de Cognin les Gorges (1977-1992)

le 2 novembre dernier à la salle des fêtes de Cognin les Gorges



Atelier danse

avec



La compagnie KHAM

APICULTURE

Apiculture :

Déclaration de ruches 2016 : Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)



DISTRIBUTION D'AMPOULES

Économie d'énergie & d'argent
doubling bonne idée !



Retirez gratuitement votre
*lot de 2 ampoules LED**
dans votre mairie**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



* culot E27 - dans la limite des stocks disponibles

** aux horaires d'ouverture

Vie du village...

QUESTIONNAIRE LOGEMENT

Commune de Cognin-les-Gorges

-> Vous recherchez un logement sur la commune de Cognin-les-Gorges

-> La commune souhaite s'informer sur le type de logement recherché

Type de logement recherché :

- Logement clé en main en acquisition
- Logement à faire bâtir sur un terrain
- Logement en location

Localisation dans la commune :

- Dans le centre bourg
- A l'extérieur du centre bourg

Taille de logement recherché :

- T2 = deux pièces + une cuisine
- T3 = trois pièces + une cuisine
- T4 = quatre pièces + une cuisine
- T5 = cinq pièces + une cuisine
- Autre :

Forme de logement souhaité :

- Logement au sein d'une grande maison
- Maison mitoyenne
- Maison indépendante

Vous pouvez librement préciser la ou les caractéristiques les plus importantes du logement recherché :

Quelle est la taille de votre foyer ?

à Nombre d'adultes :

à Nombre d'enfants de moins de 18 ans :

Quel est votre budget ?

Si achat d'un logement

- de 125 000 à 150 000 €
- de 150 000 à 175 000 €
- de 175 000 à 200 000 €
- de 200 000 à 225 000 €
- de 225 000 à 250 000 €
- de 250 000 à 300 000 €
- supérieur à 300 000 €

Si achat d'un terrain

- de 25 000 à 50 000 €
- de 50 000 à 75 000 €
- de 75 000 à 100 000 €
- sup. à 100 000 €

Si location

- de 200 à 250 €
- de 250 à 300 €
- de 300 à 350 €
- de 350 à 400 €
- de 400 à 450 €
- de 450 à 500 €

Date de remise du questionnaire :

Merci pour votre participation.

Ce questionnaire est à retourner au secrétariat de la Mairie de Cognin-les-Gorges.

Vie du village...

UN PARCOURS EN OR AU SPORT BOULE

Pauline Simoens s'est qualifiée pour la troisième année consécutive aux « France Tir ». Elle s'est vue remettre une troisième médaille d'or dont la deuxième en tir de précision. Elle a fait une belle saison sportive au jeu de boule lyonnaise.

Elle a encore une fois, avec quatre de ses camarades du CFB Vinay, Rémi, Quentin, Marie et Baptiste été sélectionnée pour le championnat simple (jeu traditionnel) à Thonon-les-bains les 26 et 27 août derniers.

Un beau week-end qui s'annonçait bien pour elle puisqu'elle était sortie de sa poule pour entrer en 8^{ème} de finale. Le hasard a voulu qu'elle ait joué, dès les premières parties, contre sa partenaire de club, Marie.... Le parcours s'en est arrêté là !

Un très beau palmarès en main tout de même, bravo !



Pauline et son coach, Philippe BROSSE

CCAS: fêtes de fin d'années

Toutes les personnes de 70 ans et plus (au 31/12/2016) de Cognin-les-Gorges sont invitées pour un repas le samedi 21 janvier 2017 à 12h00 à la salle des fêtes du village

Afin de favoriser les rencontres intergénérationnelles, nous proposons d'ouvrir cette manifestation à l'ensemble de la population moyennant une inscription et le coût de ce repas (22 euros).

L'après-midi se poursuivra avec quelques surprises...

Le CCAS pourra prendre en charge les personnes rencontrant des difficultés de déplacement sur simple demande.

Pour une bonne organisation, merci de remplir le coupon ci-joint et de le déposer en Mairie **avant le 06 janvier 2017.**



INFO BRULÂGE DES DECHETS VEGETAUX



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

Affaire suivie par : Hélène EYRAUD

Grenoble, le 20 JUIN 2016

Tel : 04 56 59 42 36
Fax : 04 56 59 42 40
Courriel : helene.eyraud@isere.gouv.fr
Références : SE/PNHE/CR

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires
de l'Isère

Objet : Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets végétaux
issus des activités agricoles et forestières

P.J. : Arrêté préfectoral n° 38-2016-05-12-005

Les plans de protection de l'atmosphère des régions grenobloise et lyonnaise, validés en 2014, prévoient une action d'amélioration de la qualité de l'air par la réduction du brûlage à l'air libre des végétaux. Cette action vient en complément de toutes les autres actions en cours sur l'industrie, les transports, le secteur résidentiel.

L'arrêté n°2013-322-0020 du 18 novembre 2013 réglemente le brûlage à l'air libre des déchets végétaux des particuliers en Isère. Le brûlage issu des activités agricoles et forestières en est exclu.

Pourtant, le brûlage issu des activités agricoles et forestières contribue à la dégradation de la qualité de l'air, même s'il en représente une faible part.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral n° 38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 encadrant les pratiques de brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières.

Cet arrêté est le fruit d'un travail mené par les services de l'État en concertation avec les professions agricoles et forestières et les collectivités.

Une large communication sera mise en œuvre pour faire connaître cette réglementation, par plusieurs vecteurs :

- la diffusion de l'arrêté qui doit être affiché pendant 6 mois en mairie,
- la communication de l'arrêté aux partenaires institutionnels,
- un article internet sur le site de l'État en Isère www.isere.gouv.fr,
- un communiqué de presse,
- l'élaboration d'un document de communication sur la réglementation liée au brûlage et à l'emploi du feu à proximité des forêts, lorsque l'arrêté sur l'emploi du feu sera signé.

DDT de l'Isère - 17, Rd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE Cedex 9 - tél. 04 56 59 46 49 - ddt@isere.gouv.fr

Vie du village.....

EXPOSITION

Exposition jusqu'au 2 Décembre de l'Atelier Caméléon à la salle du Conseil Municipal en mairie, ouverte aux horaires de la Mairie de Cognin -les -Gorges



INVITATION



Le Maire de Cognin les Gorges et son Conseil Municipal

Vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux afin de
partager le pot de l'amitié.
A cette occasion, nouveaux comme anciens habitants pourront
faire connaissance

Rendez-vous, accompagné de votre famille, à la salle des fêtes
Le vendredi 6 janvier 2017 à 20h00

Vie du village...

ETAT CIVIL



Il nous a quittés...

Jean RODET, route du Giet,
le 18/09/2016

L'APPEL A PROJETS JEUNES

Avec vos amis, vous avez des idées et vous voulez vous engager dans une action qui vous tient à cœur ? Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous et voir votre projet se réaliser ? En participant à l'Appel à projets jeunes (APJ), devenez acteur de votre territoire !



RECENSEMENT

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

But ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre inscription à la journée défense et citoyenneté. L'obligation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
Comment ? Deux possibilités s'offrent à vous :

- 1. **Par Internet**
1. Créer votre compte sur votre site service public.
2. Vérifier ensuite que le recensement est possible dans votre commune.
3. Maintenir vos documents personnels à jour : passeport, photo d'identité et livret de famille.
4. Aller dans le bureau municipal des services, dans un des bureaux, puis dans la zone réservée pour le recensement citoyen en ligne.
5. Aller dans un des bureaux des institutions.
- 2. **À LA MAIRIE DE VOTRE ARRONDISSEMENT**
Municipalité où vos documents sont : passeport, photo d'identité et livret de famille.

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

RÉGION SUD-EST

- CSN Clermont-Ferrand : Départements 03 / 15 / 42 / 63 : 04 73 39 25 15
- CSN Lyon : Départements 69 / 38 / 42 / 69 : 04 78 27 23 03/09
- CSN Marseille : Départements 04 / 05 / 13 / 84 / 91 : 04 91 28 55 04
- CSN Nantes : Départements 33 / 44 / 49 / 85 : 04 67 02 51 72
- CSN Montpellier : Départements 11 / 34 / 36 / 37 : 04 68 25 45 95
- CSN Nîmes : Départements 30 / 73 / 74 : 04 56 85 74 00
- CSN Nice : Départements 06 / 53 / 75 / 04 : 04 93 62 70 00/07

Le recensement : l'étape indispensable pour passer examens et concours.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté ». Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Après s'être fait recenser, en cas de changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, l'intéressé doit le signaler à son centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans. Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE

Mardi et Vendredi : 8H00-12H30 / 13H30-19H00

Jeudi : 8H00-12H30 / 13H30-17H00

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

Tel 04.76.38.31.31

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30

Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

ATTENTION

RÉOUVERTURE LE 1 DECEMBRE 2016

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00

Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00

Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et

Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication Patrice FERROUILLAT	Comité de Rédaction Sophie BOREL, Christelle BROZEK, Carole MORELL, Isabelle CLEMENT
Rédacteur en Chef Sophie BOREL	
Illustration, photos Isabelle CLEMENT, Michel Giuliani, Geoffrey GIRARD	Ont participé à ce numéro Les associations de Cognin
Service Communication Volaine WINGERTER	Ne pas jeter sur la voie publique Tirage à 270 exemplaires.